



# BULLETIN

## Bulletin d'inscription (vaut bon de commande)

À compléter et retourner à : IEEPI, 7 rue de l'Écarlate 67082 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.92.25.01.40 - Email : [ieepi@ieepi.org](mailto:ieepi@ieepi.org) - Bulletin téléchargeable sur : [www.ieepi.org](http://www.ieepi.org)

### PARTICIPANT

Madame  Monsieur \_\_\_\_\_

Nom : ..... Prénom : .....

Société : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Email : .....

### RESPONSABLE FORMATION

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Email : .....

### FACTURATION

> À remplir impérativement si la facture doit être libellée au nom d'un organisme collecteur ou d'une autre société

Nom de l'organisme collecteur ou autre société : .....

Adresse : .....

Personne à contacter : ..... Tél : ..... Email : .....

	Tarif normal	Tarif réduit <sup>(1)</sup>
<input type="checkbox"/> <b>MASTER 2 SPII « STRATÉGIE DE LA PI &amp; INNOVATION »</b> <i>De mars à novembre 2023 (20 jours). Pour une inscription à un bloc isolé, nous contacter.</i>	8600 € <input type="checkbox"/>	7990 € <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> <b>MASTER 2 KTT « KNOWLEDGE AND TECHNOLOGY TRANSFER »</b> <i>De mars à novembre 2023 (22 jours). Pour une inscription à un bloc isolé, nous contacter.</i>	12500 € <input type="checkbox"/>	11250 € <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> <b>CYCLE TT « VALORISATION ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE »</b> <i>De mai à octobre 2023 (10 jours)</i>	5200 € <input type="checkbox"/>	4900 € <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> <b>CYCLE LOGICIELS « PI ET LICENSING DES LOGICIELS »</b> <i>De mars à juin 2023 (8 jours)</i>	4400 € <input type="checkbox"/>	3990 € <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> <b>FORMATIONS COURTES</b> <i>Je m'inscris à la formation courte suivante :</i>		
Lieu : ..... Date : ..... N° du stage : .....	1/2 journée (3h30)	410 € <input type="checkbox"/>
	1 jour (6h)	670 € <input type="checkbox"/>
Titre : .....	2 jours (12h)	1300 € <input type="checkbox"/>

TOTAL NET (€) : \_\_\_\_\_

Règlement à réception de la facture

<sup>(1)</sup> Tarif réduit applicable au titre de :

- PME (moins de 250 employés, non détenues à plus de 40% par un groupe)
- Université (hors EPST, EPIC et CHU)

Les CPI et avocats ne sont pas éligibles au tarif réduit.

Se référer à la page 69 « Informations Pratiques » pour les tarifs détaillés.

Les pauses et déjeuner sont compris (hors blocs de compétences des Masters SPII et KTT et formations à distance). Afin de favoriser les échanges entre participants, intervenants et organisateurs, le déjeuner est pris en commun.

Cachet et signature : le signataire a pris connaissance des conditions générales et les accepte.

À : .....

Le : .....

Nom du signataire : .....

# CALENDRIER

## 1<sup>er</sup> semestre 2023 : janvier à juillet

Mois	Date	Lieu	Thème	Page
JANV.	19-20 janvier 2023	À distance	Elaborer efficacement une demande de brevet	p. 27
	26-27 janvier 2023	À distance	Maîtriser les bases des marques et du design	p. 28
	26-27 janvier 2023	À distance	Brevets et publications : organiser et exploiter la veille	p. 20
	31 janvier - 1 <sup>er</sup> février 2023	À distance	Loi Pacte : quels impacts pour vos brevets ?	>web
FÉVRIER	1-2-3 février 2023	À distance	Licensing : préparer et réussir un transfert de technologie	p. 36
	2-3 février 2023	À distance	Protocole de Nagoya : impact, organisation de la PI et conformité	p. 59
	2-3 février 2023	À distance	Bonnes pratiques PI pour réussir les partenariats	p. 33
	6-7 février 2023	À distance	Communication : droit d'auteur et droit de l'image	>web
	7-8 février 2023	À distance	Liberté d'exploitation : techniques et stratégies	p. 26
	7-8-9 février 2023	À distance	Gérer les procédures administratives brevets	p. 28
	8-9 février 2023	À distance	Brevet unitaire et brevet européen : approche stratégique	p. 31
	9-10 février 2023	À distance	Maîtriser les contrats marques	p. 41
	9-10 février 2023	À distance	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle	p. 16
	22 février 2023	Neuchâtel (CH)	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle	p. 16
MARS	2-3 mars 2023	À distance	L'Arbre des moyens : un outil pour innover et préparer les brevets	p. 18
	6-7 mars 2023	À distance	Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA	p. 32
	7-8 mars 2023	À distance	Open-innovation et partenariats	p. 33
	7-8 mars 2023	À distance	Le référent PI dans l'entreprise: bonnes pratiques	p. 18
	9-10 mars 2023	À distance	Fiscalité de la propriété industrielle	p. 48
	9-10 mars 2023	À distance	Contrats de recherche et développement public / privé	p. 35
	13-14 mars 2023	À distance	La PI dans les marchés publics	p. 24
	14-15 mars 2023	À distance	Litige de PI : anticiper et se préparer	p. 49
	15-17 mars 2023	À distance	Logiciels : aspects techniques et modes de protection	p. 52
	16-17 mars 2023	À distance	Protéger sa PI en Chine	p. 32
	16-17 mars 2023	À distance	La protection des inventions liées à l'Intelligence Artificielle (IA)	p. 55
	20-21 mars 2023	À distance	Best practices of international licensing agreements	p. 42
	20-24 mars 2023	Strasbourg (FR)	Fondamentaux de l'innovation et de la PI	p. 16
	21-22 mars 2023	À distance	Techniques de négociation appliquées à la PI	p. 37
	23-24 mars 2023	À distance	Brevets pharma et biotech : actualités et pratiques mondiales	p. 58
	23-24 mars 2023	À distance	Maîtriser les bases du droit d'auteur	p. 25
	23-24 mars 2023	À distance	Patent Licensing: Strategy and negotiation	p. 43
	23-24 mars 2023	À distance	Blockchain, NFT, Metaverse et Propriété intellectuelle	p. 56
	27-31 mars 2023	Strasbourg (FR)	Fundamentals of KTT management	p. 17
	28-29 mars 2023	À distance	Stratégies de valorisation de la PI	p. 36
28-29 mars 2023	À distance	Maîtriser les brevets : bases	p. 26	
29-30 mars 2023	À distance	Contrat de Cloud Computing et contrat SaaS : enjeux et risques	p. 57	
30-31 mars 2023	À distance	Maîtriser les brevets : approfondissement	p. 27	
30-31 mars 2023	À distance	Gérer la PI dans les copropriétés	p. 34	
AVRIL	4-5 avril	À distance	Maîtriser les contrats droits d'auteur et créations informatiques	p. 39
	4-5 avril	À distance	Droit de la protection des données personnelles	p. 56
	4-5 avril 2023	À distance	Le « Paquet Marque » et les nouvelles procédures françaises	p. 29
	4-6 avril 2023	À distance	Licences logicielles : comptabilité et politique PI	p. 53
	5-6 avril 2023	À distance	Stratégie de PI : bonnes pratiques en entreprise	p. 44
	5-6 avril 2023	À distance	Brevets essentiels et Licences FRAND	p. 38
	6-7 avril 2023	À distance	Contrefaçon de brevets : agir et réagir	p. 51
	11-12 avril 2023	À distance	Loi Pacte : quels impacts pour vos brevets ?	>web
13 avril 2023	À distance	Actualités du droit des brevets	p. 23	
13-14 avril 2023	À distance	Audit PI et Due Diligence de portefeuilles	p. 46	
MAI	2-3 mai 2023	À distance	Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser	>web
	3-5 mai 2023	À distance	Gérer la PI des logiciels : méthodologie et outils	p. 53
	10-11 mai 2023	Neuchâtel (CH)	Piloter la PI dans l'entreprise	p. 45
	10-12 mai 2023	À distance	Valoriser les technologies : bonnes pratiques	>web
	11-12 mai 2023	À distance	Intégrer les noms de domaine dans la stratégie de protection	p. 31
	22-26 mai 2023	À distance	Innovation et Management des connaissances	p. 19
	23-24 mai	À distance	Maîtriser les bases des marques et du design	p. 28
	24-26 mai 2023	À distance	Produits pharmaceutiques : optimisation des stratégies de protection	p. 58
24-26 mai 2023	Strasbourg (FR)	Analysing the market and building a strategy	p. 17	
JUIN	1 <sup>er</sup> juin 2023	À distance	Actualités du droit des marques, dessins et modèles	p. 23
	1-2 juin 2023	À distance	Term sheet et accords précontractuels	p. 35
	5-6 juin 2023	À distance	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle	p. 16
	5-6 juin 2023	À distance	La PI dans un établissement public d'enseignement et/ou de recherche	p. 24
	7-9 juin 2023	À distance	Innover grâce aux brevets	p. 19
	7-9 juin 2023	À distance	Evaluation financière et fiscalité du TT	p. 47
	8 juin 2023	À distance	Actualités du droit d'auteur et du numérique	p. 22
	8-9 juin 2023	À distance	Concurrence déloyale, parasitisme et abus de position dominante	p. 51
	13-14 juin 2023	À distance	Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium	p. 34
	13-14 juin 2023	Paris (FR)	Rédiger et négocier les contrats d'exploitation des logiciels	p. 54
	14-15 juin 2023	À distance	PME, ETI : pensez la PI comme levier de croissance	p. 43
	15-16 juin 2023	À distance	Protéger et valoriser les créations logicielles	p. 52
	15-16 juin 2023	À distance	Gérer les procédures administratives marques	>web
	19-21 juin 2023	À distance	Piloter la PI dans l'entreprise	p. 45
	19-20 juin 2023	À distance	Business Plan et PI	p. 20
	20-21 juin 2023	À distance	Exploiter les informations PI pour la recherche brevet : bases	p. 21
	22-23 juin 2023	À distance	Exploiter les informations PI pour la recherche brevet : approfondissement	p. 22
	22-23 juin 2023	À distance	Gérer un portefeuille de marques	p. 29
	26-27 juin 2023	À distance	Enjeux de Propriété Intellectuelle dans les Medtech	p. 57
	27-29 juin 2023	Strasbourg (FR)	Stratégie de PI : organisation et gestion	p. 44
27-28 juin 2023	À distance	Maîtriser les contrats brevets : bases	p. 40	
28-29 juin 2023	À distance	Maîtriser les contrats brevets : approfondissement	p. 40	
28-29 juin 2023	À distance	Data : cadre juridique, perspectives et enjeux	p. 55	
28-30 juin 2023	À distance	Evaluation financière des droits de PI	p. 46	
29-30 juin 2023	À distance	Brevet unitaire et brevet européen : approche stratégique	p. 31	
29-30 juin 2023	À distance	Protéger et vendre le non brevetable	p. 25	
29-30 juin 2023	Paris (FR)	Certified Patent Valuation	p. 49	
JUIL.	3-4 juillet 2023	À distance	La cartographie brevets : enjeux et outils	p. 21
	4-5 juillet 2023	À distance	Intégrer les dessins et modèles dans la stratégie de protection	p. 30
	5-7 juillet 2023	Bruxelles (BE)	Valuation and exploitation of intangible assets	p. 48
	5-7 juillet 2023	À distance	Maîtriser les contrats de TT	p. 41
	6-7 juillet 2023	À distance	Protéger ses inventions à l'international	>web
	6-7 juillet 2023	À distance	Défendre ses marques sur internet et les réseaux sociaux	p. 30

# CALENDRIER

## 2<sup>nd</sup> semestre 2023 : septembre à décembre



Mois	Date	Lieu	Horaires	Thèmes	Page
SEPTEMBRE	6 septembre 2023	Neuchâtel (CH)	3.9	Techniques de négociation appliquées à la PI	p. 37
	6-7 septembre 2023	À distance	2.24	Communication : droit d'auteur et droit de l'image	>web p. 36
	6-8 septembre 2023	À distance	3.8	Licensing : préparer et réussir un transfert de technologie	p. 16
	7-8 septembre 2023	À distance	1.1	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle	p. 20
	7-8 septembre 2023	À distance	1.10	Brevets et publications : organiser et exploiter la veille	>web p. 23
	11-12 septembre 2023	À distance	2.22	Loi Pacte : quels impacts pour vos brevets ?	p. 34
	12 septembre 2023	À distance	2.3	Actualités du droit des marques, dessins et modèles	p. 18
	13-14 septembre 2023	À distance	3.22	Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser	p. 33
	14-15 septembre 2023	À distance	3.4	Gérer la PI dans les copropriétés	p. 38
	18-19 septembre 2023	À distance	1.6	L'Arbre des moyens : un outil pour innover et préparer les brevets	p. 28
	19-20 septembre 2023	À distance	3.2	Open-innovation et partenariats	p. 22
	20-21 septembre 2023	À distance	3.12	Brevets essentiels et licences FRAND	p. 39
	21-22 septembre 2023	À distance	2.13	Maîtriser les bases des marques et du design	p. 33
	21-22 septembre 2023	À distance	2.1	Maîtriser les bases du droit d'auteur	p. 28
	OCTOBRE	21-22 septembre 2023	Paris (FR)	3.10	Négocier les contrats de TT avec succès
25-29 septembre 2023		À distance	3.13	Maîtriser les contrats de protection et de transfert	p. 44
26-27 septembre 2023		À distance	3.1	Bonnes pratiques PI pour réussir les partenariats	p. 35
27-29 septembre 2023		À distance	2.12	Gérer les procédures administratives brevets	p. 25
27-29 septembre 2023		Strasbourg (FR)	3.19	Contractual aspects of TT	p. 47
28-29 septembre 2023		À distance	4.2	Stratégie de PI : bonnes pratiques en entreprise	p. 32
28-29 septembre 2023		À distance	3.5	Contrats de recherche et développement public / privé	p. 35
28-29 septembre 2023		À distance	2.26	Procédures de la demande internationale de brevet (PCT)	>web p. 59
28-29 septembre 2023		À distance	5.15	Protocole de Nagoya : impact, organisation de la PI et conformité	p. 41
2-3 octobre 2023		À distance	3.17	Maîtriser les contrats marques	p. 49
3-4 octobre 2023		À distance	4.13	Litige de PI : anticiper et se préparer	p. 56
3-4 octobre 2023		À distance	5.9	Droit de la protection des données personnelles	p. 19
3-5 octobre 2023		À distance	1.8	Innover grâce aux brevets	p. 40
4-5 octobre 2023		À distance	3.15	Maîtriser les contrats brevets : bases	p. 40
5-6 octobre 2023		À distance	3.16	Maîtriser les contrats brevets : approfondissement	p. 36
5-6 octobre 2023	À distance	3.7	Stratégies de valorisation de la PI	p. 25	
5-6 octobre 2023	À distance	2.6	Protéger et vendre le non brevetable	p. 24	
10-11 octobre 2023	À distance	2.4	La PI dans les marchés publics	p. 46	
10-11 octobre 2023	À distance	4.6	Audit PI et Due Diligence de portefeuilles	p. 21	
11-12 octobre 2023	À distance	1.12	Exploiter les informations PI pour la recherche brevet : bases	p. 22	
12-13 octobre 2023	À distance	1.13	Exploiter les informations PI pour la recherche brevet : approfondissement	p. 29	
12-13 octobre 2023	À distance	2.14	Le « Paquet Marque » et les nouvelles procédures françaises	p. 55	
12-13 octobre 2023	À distance	5.8	Data : cadre juridique, perspectives et enjeux	>web p. 47	
16-17 octobre 2023	À distance	2.27	Gérer les procédures administratives marques	p. 55	
16-20 octobre 2023	À distance	4.9	Audit économique et évaluation des droits de PI	p. 20	
17-18 octobre 2023	À distance	5.7	La protection des inventions liées à l'Intelligence Artificielle (IA)	p. 32	
17-18 octobre 2023	À distance	1.9	Business Plan et PI	p. 45	
18-19 octobre 2023	À distance	2.20	Protéger sa PI en Chine	p. 18	
18-19 octobre 2023	Paris (FR)	4.5	Gérer le suivi des TT en pratique	p. 35	
19-20 octobre 2023	À distance	1.5	Le référent PI dans l'entreprise: bonnes pratiques	>web p. 57	
19-20 octobre 2023	À distance	3.6	Term sheet et accords précontractuels	p. 38	
23-24 octobre 2023	À distance	3.23	Confidentialité et risques juridiques	p. 29	
24-25 octobre 2023	À distance	5.11	Contrat de Cloud Computing et contrat SaaS : enjeux et risques	p. 38	
25-27 octobre 2023	Strasbourg (FR)	3.11	Negotiation and communication	p. 29	
NOVEMBRE	6-7 novembre 2023	À distance	2.15	Gérer un portefeuille de marques	p. 16
	7-8 novembre 2023	À distance	2.25	Stratégies de PI dans les pays émergents	p. 58
	8-9 novembre 2023	À distance	1.1	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle	p. 24
	8-9 novembre 2023	À distance	5.13	Brevets pharma et biotech : actualités et pratiques mondiales	p. 31
	9-10 novembre 2023	À distance	2.5	La PI dans un établissement public d'enseignement et/ou de recherche	p. 26
	9-10 novembre 2023	À distance	2.18	Intégrer les noms de domaine dans la stratégie de protection	p. 27
	9-10 novembre 2023	À distance	2.8	Liberté d'exploitation : techniques et stratégies	p. 57
	13-14 novembre 2023	À distance	2.11	Elaborer efficacement une demande de brevet	p. 51
	14-15 novembre 2023	À distance	5.12	Enjeux de Propriété Intellectuelle dans les Medtech	p. 32
	14-15 novembre 2023	À distance	4.17	Concurrence déloyale, parasitisme et abus de position dominante	p. 34
	15-16 novembre 2023	À distance	2.21	Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA	p. 50
	15-16 novembre 2023	À distance	3.3	Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium	p. 21
	15-17 novembre 2023	Strasbourg (FR)	4.14	Litige de PI : stratégies judiciaires et aspects économiques	p. 56
	16-17 novembre 2023	À distance	1.11	La cartographie brevets : enjeux et outils	p. 37
	16-17 novembre 2023	À distance	5.10	Blockchain, NFT, Metaverse et Propriété intellectuelle	p. 45
20-21 novembre 2023	À distance	3.9	Techniques de négociation appliquées à la PI	p. 43	
20-22 novembre 2023	À distance	4.4	Piloter la PI dans l'entreprise	p. 31	
21-22 novembre 2023	À distance	3.21	Patent Licensing: Strategy and negotiation	p. 39	
21-22 novembre 2023	À distance	2.19	Brevet unitaire et brevet européen : approche stratégique	p. 30	
22-23 novembre 2023	À distance	3.14	Maîtriser les contrats droits d'auteur et créations informatiques	p. 42	
23-24 novembre 2023	À distance	2.16	Défendre ses marques sur internet et les réseaux sociaux	p. 43	
27-28 novembre 2023	À distance	3.20	Best practices of international licensing agreements	p. 30	
27-28 novembre 2023	À distance	4.1	PME, ETI : pensez la PI comme levier de croissance	p. 26	
28-29 novembre 2023	À distance	2.17	Intégrer les dessins et modèles dans la stratégie de protection	p. 54	
28-29 novembre 2023	À distance	2.9	Maîtriser les brevets : bases	p. 27	
29-30 novembre 2023	À distance	5.6	Comprendre et utiliser les licences Open Source	>web p. 46	
30 nov. - 1 <sup>er</sup> déc. 2023	À distance	2.10	Maîtriser les brevets : approfondissement	p. 50	
30 nov. - 1 <sup>er</sup> déc. 2023	À distance	2.23	Protéger ses inventions à l'international	p. 52	
DÉC.	4-6 décembre 2023	À distance	4.7	Evaluation financière des droits de PI	p. 58
	4-8 décembre 2023	Bruxelles (BE)	4.15	Litigation and entrepreneurship	p. 48
	5-6 décembre 2023	À distance	5.1	Protéger et valoriser les créations logicielles	p. 58
	5-6 décembre 2023	À distance	4.18	Gérer les inventions de salarié	p. 48
	6-8 décembre 2023	À distance	5.14	Produits pharmaceutiques : optimisation des stratégies de protection	p. 51
7-8 décembre 2023	À distance	4.11	Fiscalité de la propriété industrielle		
11-12 décembre 2023	À distance	4.16	Contrefaçon de brevets : agir et réagir		

# CONDITIONS

## Conditions générales

### MODALITÉS PRATIQUES

Les lieux et horaires du stage sont précisés sur votre convocation. En principe, les formations présentielles se déroulent de 9h00 à 17h30, soit 7h par jour (6h de formation et 1h de pause). Les formations à distance se déroulent selon des horaires adaptés précisés au moment de l'inscription.

L'IEEPI se réserve la possibilité de remplacer les intervenants cités et d'apporter les modifications utiles au programme. En cas de besoin, des sessions peuvent être ajoutées ou déplacées.

Le stagiaire reçoit une attestation de formation dans les jours suivant la fin de la session.

### ANNULATION

Toute annulation doit être confirmée par écrit.

Les frais d'annulation sont les suivants :

- Plus de 14 jours calendaires avant le début de la formation : annulation sans frais.
- Entre 3 et 14 jours calendaires avant le début de la formation : 50% des frais de formation seront facturés.
- Moins de 3 jours calendaires avant le début de la formation : les frais d'inscription seront facturés en totalité.

Cependant un remplacement par un collègue peut être effectué sous conditions (nous contacter).

Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, l'IEEPI se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation au plus tard une semaine avant la date prévue.

### DROIT APPLICABLE

En cas de différend entre les parties sur l'exécution de cette convention, une procédure de règlement à l'amiable sera mise en œuvre.

En cas de litige, les juridictions dont dépend le siège de l'IEEPI seront seules compétentes.

### DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), l'IEEPI s'engage à respecter vos données personnelles.

Vos données ne sont ni traitées, ni commercialisées, ni partagées à des tiers. Vos données sont utilisées pour le traitement administratif d'inscription à nos formations, la réalisation de la prestation de formation et l'envoi de courriers postaux ou électroniques de professionnel à professionnel.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent : nous contacter.

### INSCRIPTION

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin situé au recto, dûment rempli et signé.

L'IEEPI est un organisme de formation enregistré sous le numéro 42 67 03528 67. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Chaque inscription fait l'objet d'une confirmation écrite puis d'une convention de formation adressées au responsable de l'inscription. Un exemplaire signé de cette convention doit impérativement être retourné à l'IEEPI avant le début de la formation.

Environ 7 jours avant le début de la session, une convocation est adressée au participant mentionnant intitulé, date et lieu de formation.

Délai d'inscription à une formation :

- 7 jours avant le début de la formation.
- Cas particulier Masters SPII et KTT, voir la date sur le dossier de candidature.

A l'issue de chaque stage, une attestation de présence est adressée au responsable de l'inscription.

### TARIFS

Tous nos tarifs indiqués sont nets. L'IEEPI n'est pas assujéti à la TVA. Tout stage ou cycle commencé est dû en totalité. De plus, le nombre de places par formation étant limité, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre pour vous inscrire.

En présentiel, les frais de pause et de restauration sont compris sauf pour les blocs de compétences des Masters SPII et KTT.

Un tarif réduit est applicable, sous conditions, aux PME (moins de 250 employés) et aux Universités (hors EPST, EPIC et CHU).

Les CPI et avocats ainsi que leurs collaborateurs ne sont pas éligibles au tarif réduit. Nous contacter pour toute précision.

### PAIEMENT

Le règlement du prix de formation est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte, à l'ordre de l'IEEPI. Tout paiement intervenant postérieurement à ces conditions générales de vente et aux dates d'échéances figurant sur nos factures entrainera de plein droit mise en compte d'intérêts de retard au taux BCE + 10pts, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40 €, conformément à l'article L.441-6 du Code de Commerce.

En cas de paiement effectué par un OPCO, il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCO dont vous dépendez, avant le début de la formation. Vous devez nous l'indiquer au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention qui nous est retourné signée. En cas de défaut de paiement ou de prise en charge partielle de votre OPCO, les frais de formation impayés vous seront directement facturés. Si l'accord de prise en charge de votre OPCO ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation vous sera facturée.

Tant que les frais d'inscription n'auront pas été acquittés dans les conditions définies ci-dessus, l'IEEPI se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le bénéficiaire.

SIRET : 483 041 117 00027 | Organisme de formation enregistré sous le n° 42 67 03528 67. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

